

Objet: Choucas des tours - DE_020_2024

Séance du jeudi 16 mai 2024

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 07 mai 2024

Présents : 10

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

seize mai deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

Présents : THIERRY RIEU représenté par BRUNO FILIOL, PIERRE DUPONT représenté par STEPHANIE GAILLARD, JEAN CHRISTOPHE GUY représenté par ANDRE DUJOLS ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, SYLVIE LACOMBE, STEPHANIE SALIES, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Représentés: THIERRY RIEU représenté par BRUNO FILIOL, PIERRE DUPONT représenté par STEPHANIE GAILLARD, JEAN CHRISTOPHE GUY représenté par ANDRE DUJOLS

Absents: CHRISTELLE CHAUVET

Monsieur le Maire de la commune de Saint-Cernin fait part au Conseil Municipal, du courrier qu'il a reçu de Monsieur le Président de l'Association des Maires et des Présidents d' EPCI du Cantal (AMF 15) concernant la prolifération des choucas des tours et des nuisances qu'elle engendre.

Oùï ce courrier et après avoir en délibéré,

- le conseil municipal de la commune de Saint-Cernin

CONFIRME que les habitants se plaignent régulièrement de la présence massive de ces oiseaux, des dégâts causés aux toitures et chenaux, des désagréments dus à la présence de fientes, de la gêne causée par les cris très matinaux et des risques d'incendies provoqués par l'entassement de bois et brindilles dans les conduits de cheminées.

- le conseil municipal de la commune de Saint-Cernin

DEMANDE à ce qu'il puisse être autorisé des dispositifs efficaces d'effarouchement voir de destruction.

- le conseil municipal de la commune de Saint-Cernin

SOUTIENT l'initiative de l'AMF 15 et souhaite qu'une concertation avec les services de l'Etat et la préfecture permette de mettre en œuvre des solutions efficaces pour mettre fin aux nuisances provoquées par la prolifération des choucas des tours

Date de transmission de l'acte: 24/05/2024

Date de réception de l'AR: 24/05/2024

015-211501754-DE_020_2024-DE

A G E D I

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 24/05/24
et publication ou notification du 24/05/24

Le Maire,
A. DUJOLS



Le Maire
A. Dujols

La secrétaire de séance,
S. Gaillard



Date de transmission de l'acte: 24/05/2024
Date de reception de l'AR: 24/05/2024

015-211501754-DE_020_2024-DE
A G E D I